

SANTE**Centre Municipal de Santé**

Financement 2012 des actions de santé publique

Demandes de subventions auprès de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de ses activités de santé publique, le Centre Municipal de Santé peut obtenir auprès de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France des financements annuels relevant du Programme Régional de Santé Publique (PRSP).

Ces financements permettent d'atténuer le budget municipal consacré à la réalisation de ces actions ou permettent d'en réaliser de nouvelles.

Actuellement 7 projets d'actions de santé publique peuvent être financés par l'Agence Régionale de Santé :

- 1/ Information, éducation et promotion de la santé bucco-dentaire en milieu scolaire et para-scolaire :
 - Subvention demandée : 25 000 €
- 2/ Prévention des risques d'injection intraveineuse chez les usagers de drogues (Distribox) :
 - Subvention demandée : 7 000 €
- 3/ Sensibilisation, incitation au dépistage du saturnisme des familles et des professionnels dans les quartiers à risque :
 - Subvention demandée : 10 000 €
- 4/ Promouvoir la santé globale des jeunes en milieu scolaire et extra scolaire :
 - Subvention demandée : 13 000 €
- 5/ Promotion de la santé mentale et réduction des inégalités d'accès à la santé en direction des populations précarités :
 - Subvention demandée : 18 000 €
- 6/ Prévention des addictions en milieu festif :
 - Subvention demandée : 10 000 €
- 7/ Prévenir le surpoids et l'obésité chez l'adulte :
 - Subvention demandée : 7 500 €

En conséquence, je vous propose de solliciter auprès de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France des subventions pour les 7 actions de santé publique ci-dessus détaillées dans le cadre des actions de santé publique 2012 du centre municipal de santé.

Les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

SANTE

Centre Municipal de Santé

Financement 2012 des actions de santé publique

Demandes de subventions auprès de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant que la Commune réalise des actions de santé publique, afin de contribuer à l'amélioration sanitaire de la population de la ville d'Ivry-sur-Seine,

considérant qu'il convient, en conséquence, pour soutenir la réalisation de ces projets, de solliciter des subventions auprès de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France,

vu le budget communal,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE 1 : SOLLICITE auprès de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France des subventions pour les actions de santé publique suivantes : « Information, éducation et promotion de la santé bucco-dentaire en milieu scolaire et para-scolaire », « Prévention des risques d'injection intraveineuse chez les usagers de drogues », « Sensibilisation, incitation au dépistage du saturnisme des familles et des professionnels dans les quartiers à risque », « Promouvoir la santé globale des jeunes en milieu scolaire et extra scolaire », « Promotion de la santé mentale et réduction des inégalités d'accès à la santé en direction des populations précarités », « Prévention des addictions en milieu festif », « Prévenir le surpoids et l'obésité chez l'adulte ».

ARTICLE 2: AUTORISE le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à l'obtention de ces subventions et à signer les documents y afférant ainsi que leurs annexes.

ARTICLE 3: DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 6 JUILLET 2012

RECU EN PREFECTURE

LE 6 JUILLET 2012

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 6 JUILLET 2012